



Séance du 20 février 2026

**Nombre de membres en
exercice** : 14

Présents : 12

Votants : 12

Le vingt février deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 février 2026, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 20h47.
Monsieur le Maire nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2026

Une rectification de syntaxe est demandée. Le procès-verbal est approuvé avec 12 voix pour.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

Arrêté d'interdiction d'accès à la forêt communale

Courrier ONF Demande inspection

Courrier exploitant forestier récupération coupe attribuée parcelle 11

Courrier SMAEP Arros problème bardage château d'eau

Courrier aux parents d'élèves

Commande isolements

Conseil d'école

Coupe affouagère : il reste 10 tickets à retirer à la Mairie, le délai de réclamation étant passé, ces affouagistes ne pourront pas revenir vers la mairie pour une réclamation

Objet : DE 2026 012 - Personnel communal - Demande avancement de grade

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'avancement formulée par un agent technique titulaire de la commune.

Il fait le point sur les états de service de l'agent puis laisse ensuite la parole à la commission travaux qui donne son avis sur le travail rendu, sur les objectifs fixés lors de l'entretien professionnel et sur le comportement au travail.

Au vu de ces éléments, il propose l'assemblée de ne pas accorder l'avancement de grade.

Il présente également les critères à réunir pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade et demande au conseil municipal de se positionner sur cette demande et rappelle que trois avancements ont été accordés en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas son accord sur la demande d'avancement de grade.

Objet : DE 2026 013 - Création d'un emploi permanent

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire informe l'assemblée du fait que l'ATSEM de la commune a souhaité faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2026.

Il convient donc de procéder à un recrutement afin de la remplacer.

Par ailleurs, cet agent a intégré la commune en 1983, sur un emploi de femme de services des écoles, le grade d'ATSEM n'existant pas encore. Elle a ensuite été intégrée dans ce grade lors de la création de celui-ci.

La commune est bien en possession de la délibération prise pour la création de l'emploi et de l'arrêté de recrutement, en 1983, ainsi que de l'arrêté de titularisation en 1987. Toutefois, le tableau des effectifs n'est pas joint à la délibération, ce qui ne permet pas de vérifier le libellé de l'emploi et la quotité horaire, qui a évoluée de toute façon au fil des années.

Il est donc plus judicieux de procéder dans un premier temps à la création d'un nouvel emploi permanent pour le recrutement à venir, puis, une fois le départ de l'agent à la retraite, de lancer les opérations de suppression de l'emploi qui ne sera plus pourvu.

Le fonctionnement des services scolaires et périscolaires nécessite la présence d'un/une ATSEM à hauteur de 25 h par semaine, annualisées.

Il rappelle également que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il propose donc à l'assemblée la création d'un emploi permanent à 25 h hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour :

- Valide la création d'un emploi permanent à 25 h hebdomadaires,
- Décide que le recrutement sera ouvert aux fonctionnaires et contractuels

Objet : Convention Piste du Serpolet

Rapporteur : Vivien PUERTOLAS

A ce jour, aucun retour n'a été fait par l'ONF à la suite des demandes formulées par la commune.

Ce point ne pourra donc pas être délibéré lors de la séance de ce jour et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Objet : Charges scolaires La Calandreta

Rapporteur : Philippe DANSAUT

A ce jour, le rendez-vous n'a pas encore été fixé. Il ne sera donc pas possible de délibérer sur ce point, qui sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Objet : DE 2026 014 - Demande de subvention FAR 2026

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement et d'équipement de l'aire de jeux, débutés l'année dernière, doivent être finalisés.

Il présente les travaux à réaliser et les équipements à installer.

Les devis reçus pour ces aménagements se montent à 46 474 € HT, répartis ainsi :

- Devis KASO 2 Aménagement B BLOX - environnement sols : 12 506,00 €
- Devis KASO 2 Installation pyramide de cordes - environnement sols : 13 773 € HT
- Réalisation plateformes et cheminement : 20 195 € HT

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement au titre du FAR, programmation 2026, à hauteur de 50 % d'un plafond maximum retenu de 45 000€.

Il propose donc le plan de financement suivant :

Financier	Montant HT	Pourcentage
Conseil Départemental FAR 2026	22 500 €	50 % du montant plafonné de 45 000 €
Commune - Fonds propres	23 974 €	60,36 % du total HT
Total	46 474 €	

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, le conseil municipal :

- valide la poursuite de l'aménagement et de l'équipement de l'aire de jeux, selon le détail présenté
- valide le plan de financement présenté
- sollicite une subvention de 22 500 € au titre du FAR 2026

Objet : Questions diverses

Courrier dégâts des eaux

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier d'une administrée concernant des dégâts dus à des infiltrations d'eau à la suite du passage pluvieux de ces derniers jours.

Il rappelle que, en 1 mois et demi, il est tombé 390 mm d'eau. Sur toute l'année 2025, il est tombé 960mm. Soit la moitié de l'année 2025 sur une très courte période. Il signale la recrudescence de précipitations exceptionnelles.

Courrier locataire dégâts tempête

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier d'une locataire concernant les dégâts sur la clôture suite au passage de la tempête NILS.

Celle-ci demande qu'un contact soit pris avec l'assurance de la commune.

Il rappelle que cette locataire a rehaussé la clôture et a posé un brise-vue, ce qui a entraîné une prise au vent plus importante. Suite à ces modifications, le conseil municipal ne souhaite pas prendre en charge les dégâts et demande à la locataire de remettre la clôture en état comme lors de l'entrée dans le logement et l'espace extérieur.

Demande de subvention Défense incendie

La commune a fait une demande auprès de la CCHB pour l'obtention d'une subvention pour la pose d'un poteau incendie voie Eth Hailla.

La commune a formalisé son souhait de maintenir sa demande DETR pour la réserve incendie quartier de la COUMETTE.

Courrier cabane de chasse :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu, avec Mr PUERTOLAS, la personne concernée par le démontage d'une cabane de chasse.

Il rappelle qu'un courrier avait été envoyé à cette personne en janvier 2025 pour lui signifier le non renouvellement du bail et l'informer de l'obligation de remettre les lieux en état pour le 31 décembre 2025 dernier délai, faute de quoi l'ONF se chargera de la remise en état, y compris le démontage de la cabane.

Cette personne demande à pouvoir effectuer le démontage lui-même. Il est donc proposé de l'autoriser à démonter la cabane, de lui accorder un délai pour ce démontage. Les lieux devront être rendus parfaitement propre et le tout sera supervisé par le garde ONF. Il est précisé que l'arbre supportant la cabane lui sera vendu après estimation par l'ONF.

Nous allons lui vendre l'arbre qui sera évalué par l'ONF.

La séance est levée à 21h34.

